

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 Octobre 2022

Le 10 Octobre 2022 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, , MILLET, DUMONT, MANGUELIN, FAGNI, PESTELLE
Mmes MICHAUD, DECHAIX, MOISSONNIER, AJOUX, ROGNARD, CHAMBAUD

Excusés : Stéphane LALAPUD, Chantal DESSERTINE

Secrétaire de séance : Colette DECHAIX

1) Approbation du dernier Conseil :

Isabelle MICHAUD demande à ajouter au procès-verbal du dernier Conseil Municipal la remarque ci-dessous :

« J'ai demandé si en amont nous n'aurions pas pu refuser le permis de construire ce qui nous aurait peut être permis de gagner du temps et d'élaborer une possibilité de revoir le PLU, il m'a été répondu que cela n'était pas possible et j'ai émis alors qu'il fallait que l'on regarde ce PLU de plus près afin que ce genre de situation ne se reproduise pas car nous allons au-delà de difficultés sur notre commune au niveau des infrastructures . »

A l'unanimité le conseil municipal valide cette modification , le compte rendu du 29 Août 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Urbanisme

Monsieur Grandjean informe le Conseil qu'à la demande des riverains du futur projet d'aménagement route de la Mitaine , une réunion d'information aura lieu le jeudi 20 octobre à la salle des fêtes de Marlieux.

Il regrette que Madame Calard ou un autre représentant de la DDT ne puisse pas être présent à cette réunion.

Deux sujets seront abordés :

-A 18H30 Description du projet de création d'un cheminement doux route de la Mitaine par le cabinet Axis Conseils

-A 19H30 Explication sur la création d'un lotissement sur le terrain Michon avec le Cabinet Objectif Pierre.

3) Convention pour la création d'un service commun de contrôle des PEI

A la suite de l'avis des communes de mars 2022 la communauté de communes de la Dombes a décidé de créer un service commun pour le contrôle des PEI.

Une convention sera signée entre la Communauté de Communes et la commune concernée , cette convention a pour objet de définir les modalités de création et d'organisation de fonctionnement et le financement des communes .

Pour information, la commune de Marlieux aura 40 poteaux à contrôler tous les 3 ans pour un coût d'environ 24 euros le poteau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner pouvoir au Maire pour signer la convention pour la création d'un service commun de contrôle des PEI .

4) TRAVAUX EN cours

Michel Alberti fait un état des lieux des travaux en cours :

► Salle des fêtes : quelques aménagements sont encore à prévoir mais les premiers utilisateurs de la salle des fêtes sont globalement satisfaits.

L'aménagement paysager est en cours.

L'inauguration de la salle des fêtes est prévue le mardi 29 novembre à 18 heures . Le maitre- œuvre ainsi que les entreprises et les financeurs seront cordialement invités.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commission de sécurité a donné un avis favorable à l'ouverture de la salle des fêtes au public.

Francis Pestelle n'est pas d'accord avec la conception du fonctionnement des ventouses des portes coupe-feu , ce qui suscite une discussion.

► **Bâtiment sinistré**

L'atelier de l'entreprise « Charpente Mortier « » qui doit nous installer la charpente a connu un début d'incendie , il faut prévoir environ 15 jours minimum de retard sur le planning.

5) Cheminement doux

Malheureusement, Madame Maréchal de la Société Axis Conseils , maître-œuvre est en congé maladie et il n'est pas possible de présenter le chiffrage de l'opération.

Isabelle Michaud demande si ces éléments seront fournis lors de la réunion d'information le 20 octobre prochain.

Le Maire réponds que cela dépendra du Cabinet Axis Conseil.

6) CIMETIERE

La parole est donnée à Colette Dechaix qui informe le Conseil que suite à une demande d'un administré il est nécessaire que la commission cimetièrè se réunisse pour travailler sur la mise en place de cavurnes dans le cimetière de Marlieux.

Elle rappelle que les cavurnes sont des cases en béton armé enterrés et concédés aux familles pour permettre d'y déposer les urnes cinéraires.

La commission devra travailler sur l'emplacement de ces cavurnes, ainsi que sur le tarif des concessions. Elle se réunira en novembre prochain et présentera ses conclusions lors du prochain conseil Municipal.

7)BUDGET

► Il est rappelé que les communes de Saint Germain sur Renom et de la Chapelle du Chatelard doivent participer au prorata du nombre d'enfants inscrits à l'école de Marlieux à certains travaux et frais d'équipements indispensables à la bonne marche de l'école.

Pour information ,un titre de recette d'un montant de 549,55 euros HT sera envoyé à saint Germain sur Renom et 867,72 euros HT à la chapelle du Chatelard.

Ces frais correspondent au détail ci-dessous :

Machine à laver Ecole maternelle	1430.80 euros ht
Changement sol Salle de classe Ecole Primaire	2183.93 euros ht
Roue Vélo Ecole Maternelle	152.49 euros ht
Réparation lave-vaisselle Cantine	553.44 euros ht
Hotte Cuisine Evacuation	770.00 euros ht

Il restera la hotte de la cantine à proratiser pour un montant de 2414.90 euros ht en fin de travaux .

► Le contrat de photocopieur signé avec Rex Rotary arrive à son échéance et il a lieu de renégocier les termes de ce contrat. Joël Fagni conseiller municipal chargé du numérique a travaillé sur le dossier. Le nouveau contrat semble intéressant avec un coût trimestriel revu à la baisse, un nouveau fonctionnement

permettra également d'économiser sur les photocopies couleur beaucoup trop importantes.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer le nouveau contrat avec la société rex rotary.

8) Conseiller incendie

Monsieur le Maire informe le conseil que le décret n°22-1091 du 29 juillet 2022 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat de sapeurs-pompiers et sapeurs pompiers professionnels précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal le correspondant incendie et secours peut sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents du service local d'incendie et de secours
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie

Il devra informer périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

A l'unanimité, Monsieur Pierre Millet est désigné Conseiller Municipal Incendie secours

9) Comptes-rendus de réunions :

Le RPQS (Le rapport sur le Prix et la Qualité de Service) 2021 du SEP Bresse Dombes Saône est présenté aux conseillers municipaux .

Le Maire donne quelques éléments importants qui ressort de ce rapport , « nous avons une eau de bonne qualité bactériologique mais il faut s'attendre à une augmentation du prix de l'eau avec l'harmonisation des tarifs au sein des différents syndicats des eaux ».

Conférence des Maires :

Le groupement de commandes d'électricité signé par le SIEA va permettre de freiner la hausse du coût de l'électricité dans les communes

Communauté de Communes de la Dombes :

-Avenir de la Niziere

Aucune décision n'a pu être prise sur le devenir de la Niziere. Une étude approfondie devra être menée pour prendre la bonne décision .

-Nouvelle organisation de la collecte des déchets à compter du 1^{er} juillet 2023

La collecte sélective s'effectue actuellement :

- en apport volontaire pour 15 communes
- porte à porte pour 21 communes

En raison de la mise en place de l'extension des consignes de tri et de la redevance incitative, une baisse des tonnages et des volumes d'ordures ménagères résiduelles à collecter ainsi qu'une réduction du nombre de présentations des bacs roulants sont constatés.

La commission Environnement a souhaité mener une réflexion pour objectif d'harmoniser le service de collecte sur l'ensemble des 36 communes afin de limiter l'impact environnemental du transport des déchets et de maîtriser l'augmentation des coûts.

Plusieurs scénarios ont été étudiés, Il a été choisi le porte à porte avec des bacs jaunes et non plus des sacs jaunes. Il n'y aura plus de points d'apport volontaires.

Monsieur Grandjean informe le Conseil Municipal qu'il s'est abstenu lors du vote de cette décision.

10) Questions diverses

Open Arts fêtera le 12 et 13 novembre prochain les 10 ans de l'Association.

A cette occasion un concours de dessins libre sera organisé pour les enfants de l'école primaire.

Un prix sera donné aux 3 coups de cœur du concours des dessins d'enfants et à celui de l'exposant.

La commune participera à hauteur de 30 euros en bons cadeaux pour les prix des 3 dessins récompensés pour les enfants et 80,00 pour l'artiste professionnel.

Pour information Monsieur le Maire rappelle que Frère Paul a été muté dans le Nord , il est remplacé par Frère Maximin qui envisage de créer un spectacle son et lumière le 17 mai prochain pour les 30 ans de l'école Saint Jean de Bosco.

Francis Dumont remplace Frère Paul à la présidence de l'association du « Souvenir Français ».

L'assemblée générale du Comité des Fêtes a eu lieu vendredi 8 octobre dernier et une assemblée générale extraordinaire doit avoir lieu le 21 Octobre pour la désignation du nouveau Président afin de remplacer Sylvie Peysson démissionnaire .

Isabelle Michaud : cela pose un problème quant à la vaisselle du Comité des Fêtes qui est louée par les utilisateurs de la salle des fêtes.

Il est nécessaire de prévoir une réunion rapidement avec les associations afin de leur expliquer le nouveau fonctionnement de la salle des fêtes.

Pierre Millet demande où en est le projet de l'abri qui doit être installé à côté du vestiaire du foot.
Toujours en cours

A l'heure des économies d'énergie, un débat s'ouvre sur l'opportunité des illuminations de fin d'année. Après en avoir débattu, il est décidé de mettre en place les illuminations pour le 8 décembre jusqu'au 4 janvier 2023 .Les illuminations s'aligneront sur l'éclairage nocturne et seront éteintes de 11 heures à 5 heures du matin.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le lundi 5 décembre à 20 heures .

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 22H15